

ORGUES EN CÔTES D'ARMOR AJOUTS ET CORRECTIONS

Le chemin de la connaissance n'ayant pas de terme, l'ouvrage *Orgues en Côtes d'Armor*, novateur par sa forme et l'approche de son objet, sans être, loin s'en faut, dépassé dans ses informations et ses conclusions, nécessite déjà, après quatre années d'existence, d'être mis à jour, grâce à la découverte de nouveaux documents, mais aussi à la sagacité et au savoir référencé de lecteurs chercheurs intéressés.

Dans la rubrique « Les orgues oubliés », il convient notamment d'ajouter deux nouveaux instruments inconnus à ce jour.

Un orgue à Yvias

Je remercie Georges Provost de m'avoir, entre autres pertinentes remarques, signalé la mention faite d'un orgue dans les comptes de la fabrique de Notre-Dame de Kerfot, à YVIAS, conservés pour les années 1613 et 1624. L'instrument agrémentait les offices solennels de cette église, à l'occasion des pardons notamment ; mais sa réalité se limite malheureusement à cette seule existence virtuelle et comptable.

Un orgue à Bourbriac au XIXe siècle

Merci également à Yannick Botrel de m'avoir indiqué qu'un orgue est bien attesté au début du XIXe siècle en l'église de BOURBRIAC. Dans un rapport adressé à son évêque en 1905, le curé de cette paroisse écrit en effet : « Depuis la moitié du 19^e siècle, des travaux importants ont été effectués à l'église sur la tribune de l'orgue et sur l'orgue lui-même ». Nous ne sommes pas davantage informés sur la nature et l'état de cet instrument. Mais il est sûr qu'il était déjà ancien. Le 31 juillet 1859, l'abbé Pinson alors curé-doyen de cette paroisse, indiquait en effet, dans un compte-rendu adressé à son évêque, que dans son doyenné qui regroupait les cantons de Bourbriac et de Saint-Nicolas-du-Pélem, seuls Bourbriac et Saint-Gilles-Pligeaux possédaient alors des orgues. Senven-Léhart disposait d'un harmonium, et, précisait-t-il, dans les autres paroisses « l'usage des ophicléides est commun ». (Référence : Archives diocésaines 4 F 2,). Une recherche périphérique a permis d'identifier le titulaire principal de cet orgue briacin. Les tables du recensement de population enregistrent la présence à Bourbriac, dès 1856, d'une organiste : Jeanne-Marie Morvan âgée de 20 ans. D'une fidélité et d'une longévité remarquables, elle exerce la charge durant un demi-siècle puisqu'elle est régulièrement recensée avec mention de cette profession jusqu'en 1906, probablement jusqu'à son décès. Les recensements ultérieurs n'enregistrent plus aucun organiste, professionnellement ainsi désigné parce que salarié. L'instrument dont elle jouait était sans doute en place avant sa naissance. Aux archives départementales (série V 905), on trouve en effet mention d'un organiste exerçant à Bourbriac en 1823. En 1836, il était payé 120 francs par an. En 1899 la rémunération de Jeanne-Marie Morvan est de 180 francs l'an, et celle du « souffleur aux orgues » 25 francs.

Des éléments nouveaux viennent aussi compléter l'histoire et le descriptif des orgues, disparus ou existants, mentionnés dans l'ouvrage.

Ancien orgue de la cathédrale de Tréguier.

Détruit pendant la Révolution, il est évoqué, en juillet 1768, dans un « Mémoire et devis » présentant les réparations qu'il convenait de lui faire¹.

« Il est d'usage dans les cathédrales de célébrer les louanges du très haut par des chœurs de différentes voix et de divers instruments. On ne peut, sans contredit, désirer un fond de musique et plus fort et plus harmonieux que celui de l'orgue ; il semble même que dans ces derniers tems, on se soit occupé à multiplier ces forêts de tubes raisonnants, et à leur donner une étendue que l'on ignorait avant nous.

J'ay été assez heureux d'obliger M. Boulay, Maître de musique de la cathédrale de Tréguier, en rectifiant pendant quatre jours une partie des défauts les plus choquants de l'orgue de cette cathédrale, cela m'a mis à portée d'examiner à fond tout ce qui y manque, et d'être en état d'en faire une appréciation exacte, ainsi qu'il suit.

Il faut relever la soufflerie et la regarnir à neuf de peaux et parchemins en dedans où il en pourrait manquer. Regarnir d'ébènes et d'os les claviers qui seront augmentés en haut de l'ut dièze et du *délaré*. On fera un clavier pour le cornet de récit qui descendra en fut fa, ce qui fait deux octaves et demie.

Positif :

Cette partie est dans un état affreux puisqu'on ne s'en sert plus depuis nombre d'années, qu'on en a enlevé les meilleurs tuyaux et qu'il n'y en a pas le tiers qui puisse servir. Il faut relever le sommier, garnir les soupapes de peaux neuves, mettre en ordre les registres, chappes, faux sommiers et portes vents, rétablir les mouvements qui se tireront par devant, c'est-à-dire à coté des jeux du grand orgue, relever et rétablir les basculles, les baguettes et l'abrégé.

On se servira pour économiser de la montre telle qu'elle est, qu'on dressera et fera parler dans sa raisonance de 8 pieds. On tirera partie des débris des tuyaux qui sont dans ce buffet pour composer le prestant, le bourdon, le nazard, la doublette, la tierce, le larigo et la fourniture à 5 tuyaux par marche : mais comme il y aura près des deux tiers de tuyaux neufs à faire, l'entrepreneur composera à son choix les jeux principaux qu'il croira les plus nécessaires comme prestant, bourdon, doublette et fourniture.

On descendra la trompette du grand orgue qui est de trop petite taille, pour la mettre au positif, en rétablissant les anches qui ne sont pas dans leur diapazon ; le tout sera langayé à neuf avec des razettes également neuves et plus fortes que celles qui sont actuellement.

On descendra également le cromhorne du grand orgue pour le remettre à sa place au positif.

Grand Orgue :

Le sommier sera relevé et remanié comme celui du positif, ainsi que les mouvements et l'abrégé.

La montre servira telle qu'elle est en la redressant et la faisant parler sa raisonance de 16 pieds et 8 pieds.

On remaniera le bourdon de 8, le prestant, la flute de 2 pieds qui raisonne 4, qu'on remontra d'une octave pour qu'elle fasse unisson au 8 pieds et conséquemment le dernier octave d'en bas sera muet étant inutile dans un accompagnement qui a suffisamment de la montre de 8 pieds et du bourdon de 8.

¹ ADCA, 2 G 456. Pour plus de lisibilité, l'orthographe a été largement modernisée, à l'exception de celle des termes techniques.

On remaniera comme dessus, le nazard, la doublette, la quarte de nazard, la tierce, la grosse tierce et la fourniture à 7 tuyaux par marche.

Il y aura deux trompettes neuves, une de moyenne taille et une de grosse taille, avec un clairon en proportion, le tout à neuf.

Le grand cornet qui est fort bon sera remanié comme les autres jeux.

Le cornet d'écho sera remonté dans le grand buffet et on en fera un cornet de récit qui descendra jusqu'en f.ut fa.

L'orgue en général tant au positif qu'au grand orgue et au cornet du récit, montra en delaré en haut.

Pédales :

Il y aura des sommiers séparés de chaque coté du grand buffet, des rouleaux d'abrégé et des baguettes qui y répondront.

On mettra la pédale de flûte de 8 pieds au dehors de chaque coté du buffet.

La trompette qui est actuellement servira en rediapazonnant les anches, il y aura des languettes et razettes neuves.

On fera une seconde trompette de grosse taille et un clairon de même.

Les pédales n'auront que 24 tuyaux sur chaque jeu, c'est-à-dire deux octaves.

L'entrepreneur aura et se servira de tous les anciens matériaux dont il tirera le parti qu'il pourra.

L'ouvrage sera vu et visité ; c'est-à-dire qu'il n'y aura ni emprunts ni cornemens, ny altération ; que la soufflerie sera bien étanchée, les claviers traitables et l'orgue dans son ensemble en harmonie relative à l'étendue du vaisseau qui est fort ingrat, le tout à dire d'experts.

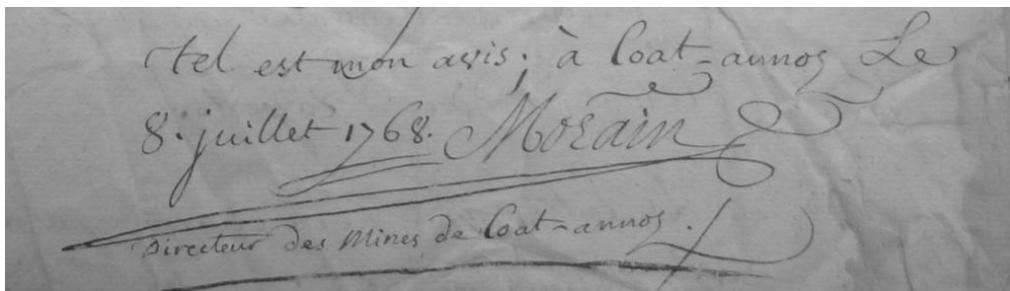
L'entrepreneur ne se chargera pas des réparations non nécessaires qu'il pourroit y avoir à faire à l'extérieur des buffets, comme menuiserie, peintures, ornements, etc. Elles seront à la charge de Messieurs du chapitre s'ils en veulent faire la dépense.

Le total des réparations ci dessus est estimé à la somme de 1800 L seulement, à condition 1°) qu'il sera compté à l'entrepreneur avant de commencer la somme de 800 L et donnant par lui bonne et suffisante caution pour la susdite somme ; qu'il commencera par la soufflerie, les claviers et le positif et qu'il ne touchera au grand orgue qu'après que le positif sera entièrement fini. 2°) Lorsque tout l'orgue sera achevé et reçu, il lui sera compté la somme de 600 L, et un an après les 400 L restants pour parfaire lesdits 1800 L.

Tel est mon avis. A Coat-Annoz le 8 juillet 1768

MORAIN, directeur des mines de Coat-Annoz.

NB : On ignore si tous les éléments de cette expertise ont été acceptés et si ces travaux suggérés ont été effectivement réalisés sur l'instrument.



tel est mon avis; à Coat-annoz le
8 juillet 1768. Morain
Directeur des Mines de Coat-annoz.

L'orgue des Augustins de Lamballe.

Un livre de comptes des archives du couvent des Augustins de Lamballe (ADCA, H 435) portant sur trois années 1706-1709, malheureusement globalisées (« Depuis les comptes généraux qui ont été rendus le 29^e mars 1706 jusques au 2^e avril 1709 »), fournit néanmoins

d'intéressantes précisions. L'article « Etat du Convent des Augustins de Lamballe pour estre présenté aux Reverends Pères du deffinitoire au chapitre provincial qui doit se tenir à Montmorillon, le 26^e de ce mois d'avril 1709 » nous apprend que c'est dans cet intervalle (29 mars 1706-2 avril 1709, que l'«on a achapté un orgue qu'on a placé dans le chœur qui a cousté 150 L et autant pour la despense qu'il a fallu faire pour le placer... 300 L ». L'instrument semble donc avoir été de peu d'envergure sonore, et au vu des frais de son installation paraît être un orgue de chœur probablement installé sur un chantereau. Mention n'étant pas faite dans les « dettes actives » de ce compte de la rétribution d'un organiste, il est possible que cet achat ait été précoce dans cet intervalle, à moins que dans les premiers temps il ait été servi par un membre de la communauté. La première mention connue d'un organiste salarié en ce lieu - le sieur Julien Labbé, sieur des Fraiches - ne date que de 1746.

Orgue de Christ Church à Dinan.

Diane Monier-Moore dans son article consacré à « Frederick Arscott (1847-1938) : musicien et compositeur »² apporte quelques éléments nouveaux sur l'instrument de cette église anglicane érigée à Dinan. Il s'agissait à l'origine d'un petit instrument qui ne peut-être antérieur (dans sa localisation tout au moins) à l'inauguration de ce lieu de culte en 1870. L'entreprise nantaise Debierre lui a cependant apporté plusieurs améliorations avant sa prise en charge, après 1890, par A. Oldknow qui lui apporta plusieurs modifications. En 1902, la veuve d'un membre du Parlement anglais, mort à l'Hôtel de Bretagne à Dinan, chargea Oldknow d'augmenter l'instrument en souvenir de son époux, comme en témoigne une plaque commémorative de cuivre apposée en façade.

L'orgue des Cordeliers à Saint-Brieuc, ou *In vino organum*.

Le 29 juin 1671, se présentent devant un notaire du siège royal de Saint-Brieuc, noble homme Guillaume Gravier³, bourgeois et marchand, demeurant en sa maison au haut de la Grand rue, paroisse de St-Michel, à Saint-Brieuc, d'une part, et le RP Yves Brion, gardien du couvent des Cordeliers de St-Brieuc, de l'autre (ADCA, H 435).

Après avoir établi le procompte « de tout ce qui a esté par ci devant vendu et livré de vins et autres marchandises par ledit sieur Gravier aux religieux », ceux-ci se sont trouvés lui devoir la somme de 800 livres. Mais « connaissant les nécessités » des religieux, le sieur Gravier leur fait don de cette somme « pour estre employée à la construction d'un orgue » dans leur église. En reconnaissance de cette générosité, les « religieux et leurs successeurs

² *Le Pays de Dinan*, tome XXXIX, année 2019, pp...313- 314.

³ Noble homme Guillaume de (sic) Gravier, sieur de Saint-Sauveur, bourgeois de St-Brieuc et négociant en vin, épouse noble demoiselle Jeanne Bedel à Plédran le 4 octobre 1639. Né vers 1609, il est originaire de la ville de *Bourc* [Bourg] en Gascogne ; Jeanne, née le 14 juillet 1618 à Saint-Brieuc, est fille de Alain Bedel, sieur de Doudevant, procureur-syndic de la ville. Après le décès de son épouse, morte sans descendance semble-t-il et à une date non connue, Guillaume se remarie, le 18 février 1676, à Saint-Brieuc, avec Suzanne Rouxel, dame de Saint-Sauveur. Il meurt le 22 janvier 1682, à l'âge de 75 ans, et est naturellement inhumé en l'église Saint-François des Cordeliers.

s'obligeaient de célébrer « à jamais à l'advenir par chacun an deux processions et deux saluts du très saint Sacrement, et quatre services pour les défunts ». Mais le sieur Gravier assortissait le don, sous peine de nullité de l'acte ainsi signé, de deux conditions expresses : la première que cet orgue soit construit « dans un an lors prochain », et l'obtention d'un accord en bonne et due forme de cette transaction par le chapitre provincial de l'ordre assigné à Blois, auquel le père Briou promettait de la soumettre. Il devait impérativement délivrer au sieur Gravier la ratification de l'accord un mois après la fin du chapitre, sous peine de nullité du dit acte.

En récompense de cette générosité, les moines s'engageaient à faire célébrer chaque année, au titre de fondation, deux processions et des messes pour les donateurs, engagements qui ne nécessitaient pas habituellement un accord préalable du chapitre provincial. Si celui-ci doit être consulté, c'est probablement en raison de la nature et/ou du montant de cette générosité. Il se peut aussi que le changement de gardien à la tête du monastère ait retardé les procédures.

Lorsque le 31 mars 1674 Guillaume Gravier se présente à nouveau pour la rédaction d'un nouvel acte, cette fois en présence de son épouse, Jeanne Bedel, et devant deux notaires du siège royal de Saint-Brieuc, c'est en compagnie du nouveau gardien du couvent des jacobins, le RP Louys Marquier. Après avoir rappelé les termes du précédent contrat, et constaté que les « acceptation et ratification n'ayant point esté faictes dans ledict chapitre ny ledict orgue depuis construit quoy qu'il y ayt presque trois ans passés au lieu d'un an seulement limité pour cet effect », il tient à faire observer que « le dict acte demeuroit nul suivant la condition expresse d'iceluy » et qu'en conséquence il était autorisé à « se faire payer de ladite somme de huit cents livres ».

Mais « ne voulant changer ses bons desseins et continuer dans ses pieuses intentions », lui et sa femme déclarent à nouveau confirmer « faire don et remise de la somme de huit cents livres auxdits religieux et couvent de saint François de cette ville pour être par eux incessamment et jusques à perfection d'œuvre employée en la construction d'un orgue compétant dans ladite église ».

En reconnaissance de ce bienfait les religieux et leurs successeurs se tenaient obligés « de faire et célébrer à jamais et à l'advenir par chacun an deux processions annuelles dans leurs église, cloître et cimetière, l'une au jour et feste de St Guillaume, l'un des patrons de cette ville et évêché, le 29 juillet environ les sept heures de l'après midi, et l'autre au jour et feste de la nativité de St Jean Baptiste, le 24 juin, incontinent après vespres, auxquelles processions, après le son des cloches, les religieux estans revestus d'ornements convenables, sera porté le très Saint Sacrement et chanté la litanie, et immédiatement après les processions retournées dans le chœur de l'église sera célébré le Salut aussi du très St Sacrement auquel sera chanté par les religieux l'une des hymnes *Pange lingua* et *Verbum supernum* et respondue à l'alternative par ledit orgue⁴, et ensuite seront dites les oraisons ordinaires et à la fin le *De Profundis* et oraisons pour les défunts ; et seront les religieux pareillement obligés de célébrer à perpétuité par chacun an quatre services et messes à chant pour les défunts et le

⁴ Cette remarque concernant l'usage de l'orgue en répons alternés est intéressante. Certains musicologues déniaient en effet, pour cette époque, ce rôle à l'instrument et ne l'envisageaient que comme intermède (en variations) pour soulager les chœurs ou comme soutien et guide de la foule.

Libera ensuite sur la tombe où seront inhumés les corps desdits sieur et dame Granier qui leur sera réservée prohibitivement à tous autres. Et le tout à l'intention premièrement d'augmenter l'honneur et la gloire de Dieu, et pour prier sa divine majesté pour la prospérité du sieur Gravier et de ladite Bedel⁵, sa compagne, et de leurs parents et amys, et procurer à tous le salut de leurs âmes et leur obtenir après la mort le repos éternel et à tous les fidèles trépassés ».

En outre, ils fondent « un service général pour les défunts à tous les premiers vendredis de chaque mois de chaque année, et à perpétuité dans la même église : feront sonner un glas au coup de neuf heures, pour advertir le peuple d'y assister, et les religieux revêtus d'ornements ordinaires sortiront du chœur en procession qu'ils feront autour du cloestre chantant le *Libera*, puis station devant la tombe des dits, puis une messe chantée à haute voix. Pour cela ils accordent la somme de 40 livres de rente sur une de leur propriété. Mais ils tiennent à nouveau à conditionner de façon expresse la totalité de cet acte à l'agrément qui sera demandé en la prochaine assemblée et chapitre provincial qui est assigné et se doit tenir en la ville de Partenay au mois d'avril prochain ».

Probablement l'orgue fut-il cette fois installé. On ne sait rien de lui, ni son facteur, ni sa composition. Si la seule somme de 800 L a été consacrée à l'orgue, celui-ci, à en juger par les prix pratiqués dans cette seconde partie du siècle, ne pouvait être qu'un instrument modeste de 8 à 10 jeux grand maximum, avec un vent en proportion. Mais sa position dans l'édifice intrigue, car si je me souviens bien du plan que présenté lors d'une conférence de Georges Provost à son sujet, il figurait en tribune bas de nef, ce qui ne conviendrait que dans le cas d'une nef de longueur réduite.

Rien malheureusement dans la documentation consultée ne permet de penser qu'il existait chez les Cordeliers de Saint-Brieuc un instrument antérieur, ce qui rend douteux la datation de LaVillerabel (XVIe); mais pourquoi pas, en effet, un jeu imitant le chant du coq dans celui construit après 1674?

[Voici ce qu'écrivent à propos de l'orgue des Cordeliers A de Barthélemy et Geslin de Bourgogne, « Anciens évêchés de Bretagne », t. I, p. 317 : « Le 1er mars 1724 , un traité fut passé entre le facteur Hingant de Saint-Honorine , et le P. Chesnelong , docteur en Sorbonne , ancien custode et gardien de la maison de Saint- Brieuc ; ce traité avait pour objet la réparation de l'orgue entièrement ruiné de l'église des Cordeliers. Cet orgue, suivant le procès-verbal de Mre Bizien, chanoine et organiste de la cathédrale, chargé de recevoir le travail , était un « huict pieds ouvert avec écho , dont les tuyaux en plusieurs jeux avaient été coupés et hachés. » Le chanoine artiste crut devoir supprimer « un trou ménagé au haut de l'orgue , et communiquant avec de mauvais tuyaux pour imiter le chant du coq . »]

Orgue de Rostrenen

L'identité du facteur choisi pour la révision de l'orgue de Rostrenen en 1726, nous est sans doute fournie à l'occasion du baptême de Marain-Jean David, fils de Laurent et d'Anne Guitton, célébré le 3 juin de cette année en cette paroisse. Le parrain n'est autre que noble

homme Marain Ingoust, sieur de Sainte-Honorine, facteur d'orgues, Ni le père ni la mère ne semblent originaires de Rostrenen ou de sa région. On peut donc postuler que ce Laurent David était l'ouvrier occupé avec Ingout au chantier de l'instrument. Il était fréquent en effet que facteurs et compagnons se déplacent de chantier en chantier avec leur famille.

Orgue de Beauport

Note que m'a adressée Anne-Claude Ballini : « En ce qui concerne les informations sur l'orgue de Beauport pendant l'année 1616, j'ai noté un contrat de réparation ordonnée par le lieutenant royal de Saint-Brieuc, avec l'accord des chanoines de l'abbaye, les travaux devant être effectués par Girardet (AD 22 / H 46). Je n'ai malheureusement pas pu retourner aux AD (Covid oblige !) pour consulter cette archive en préparant mon article. Ta note m'a fait prendre conscience que la mention d'un Maros m'a de toute évidence "échappée" ; les Maros sont des artisans très compétents installés à Plouézec. Il faudra que je retourne aux AD ! ».

Quelques infos complémentaires sur les orgues lannionais

Je dois également à Jean-Yves Marjou cette référence à l'hebdomadaire Le LANNIONAIS. Dans son édition du 11 février 1854, il publie un article qui apporte sur les orgues de Saint-Jean du Baly des éléments nouveaux et d'autant plus intéressants qu'ils semblent avoir été tirés de documents aujourd'hui disparus: « Il ne paraît pas, écrit son auteur anonyme, qu'il y ait eu des orgues, en l'église du Baly avant le commencement du XVIIe siècle. A en croire même la charte dont nous allons ici faire un extrait, les premières furent d'une assez médiocre importance. Nous copions textuellement : « *Une paire d'orgues qu'il aurait ces derniers jours (27 décembre 1614) assises au chantereau [jubé] de la dicte esglise du Baly appréciés à deux cents livres tournois.* » [...] Dès l'année suivante, ce misérable instrument à manivelle fut remplacé par un nouvel orgue plus digne et plus important. La citation suivante en donnera une idée exacte et précise. « *Entre Pierre Travel procureur de l'oeuvre en l'esglise du Baly et Jean Boneville maistre faiseur d'orgues demeurant au païs d'Angleterre a esté accordé que le dict Boneville s'est obligé bastir et construire une paire d'orgues qui auront six jeux compris les régales, les tuyaux desquels seront en bon étain que le dict Travel fera dresser pour cet effet en la dicte esglise pour la somme de mille livres tournois.* »

Les Archives municipales de Lannion sont aujourd'hui méthodiquement classées. Leur catalogue présente aussi plusieurs items relatifs aux orgues de la ville. Je me contente d'en citer ici les principaux, me réservant de consulter de plus près, et en un temps moins confiné, les documents dont il s'agit :

2 H 13 - Réquisitions de métaux provenant des cloches et de la destruction de l'orgue de l'église de Brélévenez : ordre de réquisition, correspondance, reçu (an II).

2 M 2 - Église paroissiale Saint-Jean-du-Baly. : Travaux de grosses réparations (1re tranche : réparations intérieures et installation du chauffage central) : correspondance, délibérations du conseil municipal, marché de mission de maîtrise d'œuvre, devis descriptif et estimatif, soumission, marché, paiements, procès-verbaux de réception des travaux (1963-1966). Remise en état de la charpente et de la couverture suite à un incendie dans la chaufferie : correspondance, devis descriptif et estimatif, rapport d'expertise (1967-1969). Travaux de

grosses réparations (2e tranche: réfection de la charpente et de la couverture) : correspondance, délibération du conseil municipal, convention avec l'État (1970-1972). Restauration des orgues et de la tribune : correspondance, marché de mission de maîtrise d'œuvre, dossiers de demande de subvention, soumissions, marchés, avenants, procès-verbaux de réception des travaux, paiements, plans (1970-1974).

2 M 9 Église de Brélévenez. – Restauration de l'orgue : correspondance, dossier de demande de subvention, dossier de consultation des entreprises, appel d'offres, soumissions, marché, procès-verbaux de réception des travaux, paiements. (1974-1980).

L'inauguration à Lanvellec d'« nouvel instrument de 200 ans » (1864)

Jean-Yves Marjou m'a également signalé cette note d'un correspondant local paru dans l'hebdomadaire *Le Lannionnais* du Samedi 24 septembre 1864 : « L'inauguration de l'orgue de Lanvellec a eu lieu dimanche dernier, 18 du courant, en présence d'une foule considérable de curieux accourus de divers points pour entendre un nouvel instrument de 200 ans, depuis longtemps mis de côté, et considéré dans l'église de Plestin, comme impropre à tout usage.

« M. Huet, de Lannion, s'était chargé de la restauration de ces orgues, tâche d'autant plus délicate et plus difficile que l'instrument était négligé et dans un si mauvais état que plusieurs personnes compétentes l'avaient déclaré irréparable. Les soins et l'assiduité de l'habile facteur ont surmonté tous les obstacles.

« Aujourd'hui nous possédons des orgues dignes de notre église. Nous les devons au saint zèle de notre vénérable pasteur, au talent de M. Huet, aux travaux exécutés par M. Le Mézer, sculpteur distingué de Lannion qui a fait plusieurs réparations et placé le buffet ».

On déduit de cet articulet que le facteur était un certain Huet. L'état nominatif du recensement de la population est manquant à Lannion pour les années 1862-1865. Mais celui de 1861 y fait bien mention d'un Pierre Huet, 35 ans, organiste, époux de Marie-Louise Goaziou que l'on dit alors « propriétaire ». Celui de 1866 fait toujours état d'un Huet, organiste, 39 ans, cette fois prénommé Georges, époux de Louise Goaziou, 28 ans, qualifiée désormais d'organiste. Ils ont alors deux enfants Maria, 5 ans, qui deviendra à son tour organiste, et Pierre-Marie, 4 ans, qui le sera aussi.

Dans le *Lannionnais* du 16 avril précédent, Huet, organiste, facteur, restaurateur et vendeur d'orgues à Lannion, fait paraître l'annonce suivante :

« A VENDRE, Un très-joli Orgue d'Eglise, à tuyaux, composé des jeux suivants :
Jeux doux : BOURDON DE 8 PIEDS, DESSUS DE FLUTE ALLEMANDE DE 2, NAZARD, TIERCE.

Jeux forts : CROMORNE DE 8, BASSON DE 8, HAUTBOIS DE 8 et PLEIN JEU.

Cet orgue a un clavier à main de 4 octaves, d'Ut à Ré ; puis un clavier de pédales à tirasses.

S'adresser, pour le voir et l'entendre, à M. HUET, organiste à Lannion, qui l'a réparé et perfectionné ».

On pourrait penser qu'il s'agit là de la mise en vente de l'orgue de Lanvellec dans sa composition d'origine. Cependant, un même avis de vente paraît à nouveau dans Le Lannionnais du 13 octobre suivant, après l'inauguration de Lanvellec. Il est formulé dans les mêmes termes, si ce n'est pour les jeux doux portés à six avec un PRESTAN DE 4 et une DOUBLETTE DE 2. S'agit-il d'un autre instrument assez similaire, ou du précédent toujours pas vendu et complété de deux jeux dans l'intervalle ? Dans ce dernier cas, il reste à savoir si cet orgue de 11 jeux, un clavier manuel et pédalier à tirasses a trouvé preneur et, dans ce cas, identifier le lieu où il a été installé.

Hervé LE GOFF